

LE STYLE INDIRECT

A. Le style indirect au sens strict.

§ 551. Définition.

Il y a style indirect au sens strict quand on rapporte les pensées ou les paroles d'un autre en les faisant dépendre grammaticalement d'un verbe qui contient l'idée de *penser* ou de *dire* :

Ariovistus respondit Haeduos *Arioviste répondit que les Héduens, puisqu'ils sibi, quoniam superati essent, avaient été vaincus, étaient devenus ses stipendiarios esse factos, tributaires.*

► Dans la traduction littérale, il faut parfois, après le verbe principal, ajouter *pensant que, disant que...* :

Conticuit adulescens, consul *Le jeune homme se tut, pensant que le videre aliqua impedimenta consul voyait quelques inconvénients qui quae sibi non apparerent, ne lui apparaissaient point ;*

Rex questus est socium se populi Romani semper fuisse, *Le roi se plaignit, disant qu'il avait toujours été l'allié du peuple romain.*

§ 552. Règle essentielle.

En principe, il n'y a pas place pour l'indicatif dans le style indirect, parce que l'écrivain n'y énonce rien en son propre nom comme certain.

Exemple : [Le texte est de César depuis : Si *pacem...* (*De Bello Gallico* : I, 13).]

Divico dixit Helvetios e finibus suis decessisse ne fame laborarent, *Divico déclara que les Helvètes étaient sortis de leur territoire pour ne pas souffrir de la famine ;*

Quid vellet Caesar ? Quid ipsi facerent ? *Que voulait César ? Eux, que devaient-ils faire ?*

Si pacem populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros atque ibi futuros ubi eos Caesar constituisset, *Si le peuple romain faisait la paix avec les Helvètes, ils se rendraient et resteraient dans la contrée où César les aurait établis ;*

Sin bello persequi perseveraret, reminisceretur pristinae virtutis Helvetiorum, *Mais s'il continuait à les suivre en attaquant, qu'il se rappelât (= il devait se rappeler) la valeur jadis montrée par les Helvètes ;*

Ne committeret ut is locus ubi constitissent ex calamitate populi Romani nomen caperet, *Qu'il ne s'exposât pas (= il ne devait pas s'exposer) à ce que l'endroit où ils auraient fait front reçût un nouveau nom à la suite d'un désastre du peuple romain.*

§ 553. Traduction des diverses propositions du style indirect.

• Propositions infinitives.

Elles aboutissent en français à l'indicatif et au conditionnel (§ 430) :

Divico dixit Helvetios e finibus suis decessisse, *Divico déclara que les Helvètes étaient sortis de leur territoire ;*

In eam partem ituros [esse] atque ibi futuros [esse] ubi eos Caesar constituisset, *Ils se rendraient et resteraient dans la contrée où César les aurait établis ;*

Dicit pueros, si libros habeant, esse lecturos, *Il dit que, s'ils avaient des livres, les enfants liraient ;*

Exclamation :

Quantas res Canuleium aggressum esse ! *Quels bouleversements Canuleius L. (avait entrepris) F. n'avait-il pas entrepris !*

• Propositions au subjonctif sans subordonnant.

Elles expriment la volonté : ordre, défense, conseil, prière...

Reminisceretur..., *Qu'il se rappelât... ; Il devait se rappeler... ; Il l'invitait à se rappeler ;*

Ne committeret..., *Qu'il ne s'exposât pas... ; Il ne devait pas s'exposer... ; Il lui conseillait de ne pas s'exposer...*

Le contexte permet de ne pas confondre la défense *ne committeret...* avec la subordonnée de but, où *ne* signifie *pour que... ne... pas* : *...ne fame laborarent.*

• Propositions interrogatives au subjonctif.

Elles se traduisent :

— le plus souvent par l'indicatif :

Quid vellet Caesar ? *Que voulait César ?*

— quelquefois par la tournure délibérative :

Quid ipsi facerent ? *Eux, que devaient-ils faire ?*

— quelquefois par le conditionnel :

Quid diceret Caesar, si... ? *Que dirait César, si... ?*

• Propositions subordonnées commençant par des relatifs ou des conjonctions de subordination :

Elles sont toutes au subjonctif, mais elles ont les sens qu'elles auraient, dans le style direct, avec l'indicatif ou avec le subjonctif.

Elles se traduisent, suivant le contexte, par l'indicatif, le conditionnel ou le subjonctif.

§ 554.

RÉSUMÉ PRATIQUE

Propositions infinitives : indicatif ou conditionnel.

Subjonctif sans subordonnant : ordre, défense, conseil, prière...

Reminisceretur... : *Qu'il se rappelât..., il devait se rappeler...*

Ne committeret... : *Qu'il ne s'exposât pas..., il ne devait pas s'exposer...*

Propositions interrogatives :

Quid facerent ? { le plus souvent indicatif : *que faisaient-ils ?*
parfois tournure délibérative : *que devaient-ils faire ?*
parfois conditionnel : *que feraient-ils, si... ?*

Subordonnées commençant par des relatives ou des conj. de subordination : { indicatif, conditionnel ou subjonctif.

Principales exceptions.

§ 555. La proposition infinitive s'emploie au lieu du subjonctif :

a) après les relatifs de liaison, car ils équivalent à des démonstratifs :

Quo proelio victos Haeduos Vaincus dans cette bataille, les Héduens
obsides dedisse, avaient livré des otages ;

b) après des interrogatifs, dans des interrogations qui sont un procédé oratoire pour affirmer ou nier avec force :

Num recentium injuriarum memoriam se deponere posse ? *Pouvait-il chasser de sa mémoire le souvenir de leurs torts récents ? (= il ne pouvait pas...)*

c) exceptionnellement, après certaines conjonctions de subordination qui sont assimilées à des conjonctions de coordination : ut... ita, de même que... de même ; cum... tum, non seulement..., mais encore... :

Dicebat, ut mare ventorum vi agitari, sic populum hominum seditiosorum vocibus concitari, *Il disait que, tout comme la mer est agitée par la violence des vents, de même le peuple est excité par les propos des citoyens séditieux.*

§ 556. L'indicatif s'emploie au lieu du subjonctif :

a) dans des relatives qui sont des locutions toutes faites équivalant à des noms, p. ex. ea quae gesserat, ce qu'il avait fait = ses actions, ses exploits :

A Plotinio putabat ea quae gesserat posse celebrari, *Il pensait que ses exploits pourraient être célébrés par Plotinius.*

b) dans des relatives où l'écrivain lui-même apporte, comme dans une parenthèse, un renseignement :

Apud Hypanim fluvium, qui in Pontum influit, Aristoteles ait bestiolas quasdam nasci, quae unum diem vivant, *Sur les bords du fleuve Hypanis, qui se jette dans le Pont-Euxin, Aristote affirmait qu'il naît certains insectes qui ne vivent qu'un jour.*

c) dans des subordonnées qui énoncent un fait que l'écrivain considère comme réel :

Tradunt Themistoclem in sinus barbariae confugisse quam affligerat, *La tradition rapporte que Thémistocle se réfugia au sein de la nation barbare qu'il avait abattue.*

d) dans des subordonnées qui dépendent d'expressions telles que : tibi persuade, persuade-toi bien que ; sic habeto, tiens pour certain que ; nolite arbitrari, ne pensez pas que... Ces locutions n'introduisent pas la pensée d'un autre ; elles signifient en réalité : il est bien certain que, il est faux que... :

Nolite arbitrari me, cum a vobis discessero, nullum fore, *Ne croyez pas que, quand je vous aurai quittés, je n'existerai plus ;*

Crassone putas utile fuisse tum cum florebat, scire sibi trans Euphratem cum ignominia esse pereundum ? *Croyez-vous qu'il aurait été utile à Crassus, lorsqu'il était dans sa splendeur, de savoir qu'il lui fallait mourir au-delà de l'Euphrate d'une mort ignominieuse ?*

e) surtout dans la langue postclassique, après dum, au sens de pendant que, en + gérondif, si le verbe est au présent :

Petit ab iis ut se, dum de his rebus disputat, attente audiant, *Il leur demande de l'écouter attentivement, pendant qu'il fera son exposé sur cette question.*

B. Le style indirect au sens large.

§ 557. On rapporte ses propres paroles ou ses propres pensées.

On applique les règles du style indirect quand on rapporte ses propres paroles ou ses propres pensées après un verbe qui contient l'idée de dire ou de penser, • quand on rapporte ce qu'on a dit ou pensé dans le passé :

Dixi id esse monumentum quod quaererem, *Je déclarai que c'était le monument que je cherchais ;*

Mihi semper placuit illa consuetudo Academiae quod esset maxima dicendi exercitatio, *Cette habitude de l'école académique m'a toujours plu, parce que, à mon avis, c'était le meilleur procédé pour s'exercer à la parole ;*

- souvent, quand on rapporte ce qu'on pense présentement.

Les subordonnées qui, grammaticalement, pourraient être à l'indicatif sont mises au subjonctif quand on énonce la chose simplement comme une pensée :

Video, dum breviter dicere vo- Je vois qu'en voulant m'exprimer avec conci-
luerim, paulo me obscurius sion, je me suis exprimé d'une manière un
dixisse, peu trop obscure ;

Gaudeo quod valeas, Je suis heureux à la pensée que tu es en
bonne santé ; (ailleurs : Je suis heureux que tu
sois, dis-tu (dit-il, dit-on), en bonne santé.)

- ▶ Mais, si l'on veut énoncer la chose comme réelle, ces subordonnées sont à l'indicatif :

Non intellego quamobrem, si Je ne vois pas pourquoi, incapables qu'ils
vivere honeste non possunt, sont de vivre avec honneur, ils veulent
perire turpiter velint (Cicé- périr dans l'ignominie.
ron, Cat. II, 21),

§ 558. Le style indirect ne dépend pas d'un verbe signifiant *dire* ou *penser*.

On emploie le subjonctif du style indirect dans des subordonnées qui, sans dépendre d'un verbe signifiant *dire* ou *penser*, rapportent les paroles ou la pensée d'un autre :

Ubi est victoria quam de me OÙ est la victoire que, dit-il (dis-tu, dit-on),
tulerit? il a remportée sur moi? ...qu'il aurait
remportée sur moi?

Ubi erat victoria quam de me OÙ était la victoire que, disait-il (disais-tu,
tulisset? disait-on), il avait remportée sur moi?

Proficisci noluit quod religioni- Il ne voulut pas partir, parce que, disait-il,
bus impediretur, il en était empêché par des prescriptions
religieuses.

Le français traduit :

- parfois par l'indicatif, en ajoutant *disait-il, pensait-il, dis-tu, dit-on...*
- parfois par le conditionnel.

N. B. Assez souvent les classiques emploient abusivement le subjonctif d'un verbe *dire* ou *penser* :
Proficisci noluit quod religionibus se impediri diceret, ce qui, régulièrement,
signifierait : Il ne voulut pas partir parce que, disait-il, il disait que...

CHAPITRE IV

RÉCAPITULATIONS

A. — Verbes à plusieurs constructions.

§ 559. Le complément du verbe.

Le complément d'un verbe peut être ¹ :

- un nom (ou un pronom) à un certain cas ;
- un verbe à un certain mode :
infinitif : Volo abire, Je veux m'en aller ;
gérondif : Hortor te ad resistendum, Je t'engage à résister ;
adj. verbal en -ndus avec un nom : Dedit mihi libros legendos, Il m'a donné
des livres à lire ;
supin : Eo lusum, Je vais jouer ;
participe avec un nom : Video pueros ludentes, Je vois les enfants jouer ;
- une proposition subordonnée à un certain mode :
proposition infinitive : Dico eum admisisse scelus, Je dis qu'il a commis un
crime ;
subjonctif sans subordonnant : Volo veniat, Je veux qu'il vienne ;
subj. avec ut, ne, quin, quominus : Timeo ne veniat, Je crains qu'il ne vienne ;
subj. ou ind. avec quod : Gaudeo quod vales, Je suis content que tu sois en
bonne santé ;
subj. de l'interrogation indirecte : Rogo te quid facias, Je te demande ce que
tu fais.

Beaucoup de verbes se construisent de plusieurs façons. Voici quelques exemples.

§ 560. Dicere, scribere.

- avec un nom : *dire, écrire* : Dic mihi verum, Dis-moi la vérité ;
- avec une proposition infinitive : *dire que, écrire que* (avec l'indicatif ou le condi-
tionnel) :
Scripsi tibi eum prudentem esse, Je t'ai écrit qu'il était prudent ;

1. En dehors des compléments proprement circonstanciels.

- avec un interrogatif + subjonctif : *dire, écrire* :

Dic mihi ex quo istud audieris, *Dis-moi de qui tu as appris cela* ;

- avec ut + subjonctif :

a) ut interrogatif : Dic mihi ut res se habeat, *Dis-moi comment la situation se présente* ;

b) ut exprimant la volonté : *dire que, écrire que* (avec le subjonctif) ; *dire de, écrire de* :

Scribo ei ut prudens sit, *Je lui écris d'être prudent* ;

- avec ne + subjonctif : *dire que... ne... pas, écrire que... ne... pas* (avec le subj.) ; *dire de ne pas, écrire de ne pas* :

Scribo ei ne imprudens sit, *je lui écris de ne pas être imprudent* ;

- avec le subjonctif sans subordonnant : *dire que, écrire que* (avec le subj.) ; *dire de, écrire de* :

Scribit Labieno veniat, *Il écrit à Labiénus de venir* (construction rare).

§ 561. *Monere, admonere.*

- avec un nom : *monere aliquem de aliqua re* ; *monere aliquem alicujus rei* : *faire penser quelqu'un à quelque chose, faire souvenir quelqu'un de, rappeler quelque chose à quelqu'un, avertir quelqu'un de quelque chose, attirer l'attention de quelqu'un sur quelque chose* ;
- avec une proposition infinitive : *faire souvenir que, rappeler que, avertir que, prévenir que, attirer l'attention sur le fait que* ;
- avec l'infinitif
- avec ut + subj.
- avec le subj. sans subordonnant (rare)
- avec ne + subj.

{ *faire penser à, avertir de, engager à, recommander de.*

{ Mêmes traductions + négation : *faire penser à ne pas...*

§ 562. *Dubitare.*

Sens général : *être indécis entre deux choses* ;

- avec un infinitif : *hésiter à* : Dubitat proficisci, *Il hésite à se mettre en route* ;
- avec un interrogatif + subjonctif : *se demander* :

Dubito quid agat { a) *Je me demande ce qu'il fait* ;
b) *Je me demande ce qu'il faut qu'il fasse* ;

- avec an + subjonctif : *se demander si... ne... pas* :

Dubito an dormiat, *Je me demande s'il ne dort pas ; peut-être bien qu'il dort* ;

Dubito an non dormiat, *Peut-être bien qu'il ne dort pas* ;

- avec quin + subjonctif :

a) Non dubito quin proficiscatur, *Je ne doute pas qu'il ne parte* ;

b) Non dubitavit quin proficisceretur, *Il n'hésita pas à partir.*

§ 563. *Videre.*

- avec un nom : *voir* : Video lucem, *Je vois la lumière du jour* ;
- avec un participe et un nom : *voir* : Video pueros ludentes, *Je vois les enfants jouer* ;
- avec une proposition infinitive : *voir, constater, comprendre, se rendre compte que* ;
Animus videt se ad meliora proficisci, *L'âme comprend qu'elle part vers une vie meilleure* ;
- avec un interrogatif + subjonctif : *voir, examiner* :
Vide quomodo sit agendum, *Examine comment il faut agir.*
N. B. **vides**, *tu vois* ; **viden** = **videsne**, *est-ce que tu vois... ?* ; **vide**, *vois*, accompagnent parfois une proposition interrogative à l'indicatif.
- avec ut + subjonctif :
a) ut interrogatif : *voir comme, comment* :
Videtis ut pueri ludere cupiant, *Vous voyez comme les enfants ont envie de jouer* ;
b) ut exprimant la volonté : *veiller à ce que* :
Vide ut res brevi conficiatur, *Veille à ce que l'affaire soit terminée en peu de temps* ;
- avec ne + subjonctif :
a) *veiller à ce que... ne... pas, prendre garde que... ne* (avec le subjonctif) :
Vide ne te decipiat, *Veille à ce qu'il ne te trompe pas, prends garde qu'il ne te trompe* ;
b) *prendre garde que peut-être* (avec l'indicatif) :
Vide ne nulla sit divinatio, *Prends garde que peut-être il n'y a pas de divination ; considère bien que peut-être la divination n'existe pas.*

§ 564. *Videri.*

- sans attribut ni verbe ni conjonction : *être vu* :
Ipse a nullo videbatur, *Lui, il n'était vu de personne* ;
- avec un attribut (nom, adjectif, participe) : *apparaître, paraître, sembler, être regardé comme* :
Illud mirabile nobis videtur, *Cela nous paraît admirable ; nous trouvons cela admirable* ;
- avec un génitif de qualité (v. § 78) : Magni operis oppugnatio visa est, L. *(Un siège parut d'un travail considérable)* ; F. *on jugea qu'un siège exigerait un travail considérable* ;
- avec un ablatif de qualité (v. § 106) :
Summa probitate [esse] videtur, *Il paraît être de la plus grande honnêteté* ;
- avec un infinitif :
a) *paraître, sembler* : Qui amicitiam e vita tollunt, mihi videntur solem e mundo tollere, *Ceux qui enlèvent l'amitié de la vie me paraissent enlever le soleil du monde* ;

- b) impersonnel : *paraître bon* : *Senatui visum est legatos mittere*, L. *(Il parut bon au sénat...)* F. *Le sénat décida d'envoyer une ambassade.*

► **Locutions :**

- ut videtur : a) verbe personnel : *comme (Pompée) le paraît* ;
 b) verbe impersonnel : *à ce qu'il semble ; comme il (te) paraît bon* ;
 ut videor, a) *comme je le parais* ; b) *comme je le crois* ;
 ut videris, a) *comme tu le parais* ; b) *à ce que tu crois* ;
- avec une proposition infinitive (rare) : *sembler* : *Videtur duo oppida eodem tempore oppugnari posse*, *Il semble que les deux places puissent être attaquées en même temps.*
 - Cas particulier : *mihi videtur... = censeo..., je suis d'avis que...* ;
 - avec *ut* + subjonctif : *videndum est ut...*, *il faut veiller à ce que...* ;
 - avec *ne* + subjonctif : *videndum est ne...*, *il faut veiller à ce que... ne... pas.*

B. — Relevé des diverses traductions des temps de l'indicatif.

§ 565. Présent de l'indicatif.

- Indicatif présent : *Il lit, il est en train de lire.*
 Présent « historique » : *Il se trouve sur la route en face de Clodius* ;
 — en ajoutant *essayer de, chercher à* : *Il essaie d'arracher la porte* (§ 337).
- Futur prochain : *Mox revertor, Je vais revenir bientôt.*
- Avec *dum, pendant que* : Indicatif présent, imparfait, futur ou gérondif : *En cherchant sa nourriture, il trouva une perle* (§ 496).
- Conditionnel présent : *Possum, je pourrais ; debeo, je devrais...* (§ 406).
- Subjonctif présent : *Bien qu'il soit malade...* (§ 407) ; *jusqu'à ce que je revienne* (§ 496).

§ 566. Imparfait de l'indicatif.

- Indicatif imparfait : *Il lisait, il était en train de lire (action qui durait ou se répétait)* ;
 — en ajoutant *essayer de, chercher à* : *Il essayait d'arracher la porte* (§ 337).
- Indicatif présent, parfois, dans le style épistolaire : *Nihil erat novi, Il n'y a rien de nouveau* (§ 405).
- Conditionnel passé : *Poteram, j'aurais pu ; debebam, j'aurais dû...* (§ 406).
- Subjonctif imparfait : *Bien qu'il fût malade...* (§ 407).

§ 567. Parfait de l'indicatif.

- Passé composé (résultat présent d'une action passée) : *J'ai achevé mon travail.*
- Passé simple (narration historique des faits passés) : *Régulus retourna à Carthage.*
- Passé antérieur (surtout dans des subordonnées de temps) : *Lorsqu'il eut parlé, il s'assit.*
- Indicatif imparfait (dans une description) : *César était de haute taille.*
- Quand le parfait énonce un fait d'expérience : passé composé, passé simple, présent (en ajoutant selon le cas souvent, jamais) : *Immensae messes horrea ruperunt, Des récoltes immenses ont souvent fait crouler, font souvent crouler les greniers.*
- Pour le parfait passif : *templum clausum est* : a) *le temple a été fermé* ; b) *le temple est fermé* ; c) *le temple fut fermé.*
- — — *templum clausum fuit* : *le temple resta fermé* (§ 365)
- Indicatif présent :
 — pour certains parfaits : *memini, je me souviens ; odi, je hais ; novi (de nosco), j'ai appris à connaître = je connais ; consuevi (de consuesco), j'ai pris l'habitude = j'ai l'habitude de* ;
 — dans l'expression d'une répétition : *Chaque fois que la chouette L. <a crié> F. crie, ils ont peur* (§ 493) ;
 — parfois, dans le style épistolaire¹ : *J'écris la veille des ides* (§ 405).
- Conditionnel passé : *Potui, j'aurais pu ; debui, j'aurais dû...* (§ 406).
- Subjonctif imparfait : *Exspectavi dum rediit, J'attendis qu'il revint.*

§ 568. Plus-que-parfait de l'indicatif.

- Indicatif plus-que-parfait : *Lorsque je suis arrivé, il était déjà parti.*
- Pour le pl.-q.-pf. passif : *templum clausum erat* : a) *le temple avait été fermé* ; b) *le temple était fermé.*
- — — *templum clausum fuerat* :
 a) *le temple était resté fermé* ;
 b) (surtout à l'époque postclassique) *le temple avait été fermé* (§ 365).

1. On est amené parfois à traduire par un futur : *Is qui has litteras tibi dedit L. <celui qui t'a remis> F. celui qui te remettra cette lettre* (§ 405).

• Indicatif imparfait :

- pour certains plus-que-parfaits : *memineram, je me souvenais ; oderam, je haïssais ; noveram, je connaissais ; consueveram, j'avais l'habitude.*
- dans certaines subordonnées : *Je t'ai donné L. <ce que tu avais demandé> F. ce que tu demandais (§ 404) ; chaque fois qu'une chouette L. <avait crié> F. criait, ils avaient peur (§ 493).*

• Passé composé, parfois, dans le style épistolaire : *Je n'ai rien appris de nouveau* (§ 405).• Conditionnel passé : *Potueram, j'aurais pu ; debueram, j'aurais dû...* (§ 406).• Subjonctif plus-que-parfait : *Bien qu'il eût été malade...* (§ 407).§ 569. Futur de l'indicatif.• Indicatif futur, parfois futur prochain : *Je lirai, je vais lire.*• Indicatif présent, après la conjonction *si* : *L. au cas où tu liras, F. si tu lis.*• Subjonctif présent, après les relatifs indéfinis : *Quocumque ibis, où que tu ailles.*§ 570. Futur antérieur de l'indicatif.

- Futur antérieur : *Quand j'aurai donné le signal, ils se lèveront.*
- Pour la forme spéciale : *frumentum quod abditum fuerit* :
 - a) *le grain qui sera resté caché ;*
 - b) (surt. à l'ép. postclassique) *le grain qui aura été caché (§ 365).*

• Futur simple :

- dans une principale, en ajoutant parfois *pleinement, entièrement, complètement*¹. *Mox videro, je l'examinerai tout à l'heure ; tu videris, c'est toi qui aviseras ; officium meum praestitero, je ferai pleinement mon devoir ;*
- pour certains fut. antérieurs : *meminero, je me souviendrai ; odero, je haïrai ;*
- dans certaines subordonnées : *Tout ce que tu L. <auras demandé> F. demanderas, je te le donnerai (§ 404). Chaque fois qu'une chouette L. <aura crié> F. criera, ils auront peur (§ 493).*

• Indicatif présent, après la conjonction *si* : *L. Au cas où tu auras lu F. Si tu lis.*• Subjonctif présent : *Attendez jusqu'à ce que je revienne, — que je revienne (§ 404).*• Subjonctif passé : *Quiesce dum perfecero, F. Repose-toi jusqu'à ce que j'aie fini.*

1. Le futur antérieur est ici le futur de l'action achevée. Il s'y ajoute parfois une nuance de rapidité qu'on traduit en français par l'expression : *J'aurai tôt fait de...*

C. — Relevé des diverses traductions des temps du subjonctif¹.§ 571. Présent du subjonctif.

- Subjonctif présent : *Qu'il vienne ! Dis-lui qu'il vienne. Que je meure si... ! Il n'y a personne qui croie cela ;*
- en ajoutant le verbe *pouvoir* : *Je n'ai rien que je puisse te donner ;*
- Impératif : *Allons ! Ne souhaitons pas cela !*
- Tournure du souhait : *Puisse-t-il être heureux ! Si seulement il était heureux ! Pourvu qu'il soit heureux !*
- R • — de la concession : *Que la douleur ne soit pas le plus grand des maux, soit ! (§ 470, 6) ;*
- R • — de la supposition : *Qu'un honnête homme mette en vente une maison ! (§ 470, 5) ;*
- Tournures délibératives : *Faut-il que je dise tout ? Dois-je me taire ? Que faut-il que je fasse ? Que dois-je faire ? Que pourrais-je faire ? Je te demande ce qu'il faut que je fasse, ce que je dois faire ;*
- Conditionnel présent : *Je serais heureux si... Je te demande ce qu'il ferait si... ;*
- en ajoutant le verbe *pouvoir* : *Quelqu'un pourrait dire... ;*
- Indicatif présent : *Style indirect ; interrog. indirecte ; circonstancielles de conséquence, de cause avec cum...*
- en ajoutant *dit-il, dis-tu* : *Moi, je suis fâché, dis-tu, contre toi ? (§ 471, 4) ; Il ne veut pas partir, parce que, dit-il, il en est empêché... (§ 502, 2) ;*
- Indicatif imparfait : *Après la conjonction si : Si j'avais un ami...*
- R • Indicatif futur : *J'attends ce qu'il répondra (§ 478).*

§ 572. Imparfait du subjonctif.

- Subjonctif imparfait : *Style indirect : Qu'il se souvint ! (= il devait se souvenir) ; Qu'il ne s'exposât pas ! J'empêchai qu'il ne sortît (= je l'empêchai de sortir) ;*
- en ajoutant le verbe *pouvoir* : *Il n'avait rien qu'il pût donner ;*

1. Pour les traductions fréquentes, nous ne donnons que quelques exemples. Pour les traductions plus rares, marquées de la lettre R, nous donnons l'exemple et la référence au § de la grammaire.

- Tournure du regret : *Si seulement il vivait encore ! Plût aux dieux qu'il fût encore en vie !*
- R • — du reproche : *Qu'il le supportât ! (= il aurait dû le supporter) (§ 470, 3);*
- R • — de la supposition : *Que le chagrin le lui permit ... (= si le chagrin le lui avait permis) (§ 470, 5);*
Sineret dolor....
- Tournures délibératives : *Que devais-je faire ? Que fallait-il faire ?*
Je te demande, je t'ai demandé ce qu'il devait faire ;
- Conditionnel présent : *Je serais heureux si...* (éventualité non réalisée présentement);
J'attendais ce qu'il répondrait (§ 478);
- Conditionnel passé : *La Sicile aurait dit, si elle avait parlé...;*
On aurait dit, on aurait cru, on aurait vu...;
— en ajoutant le verbe pouvoir : *on aurait pu dire, pu croire, pu voir...;*
- Indicatif imparfait : Style indirect : *que voulait César ?*; interrog. indirecte; circonstancielle de conséquence;
circonst. introduites par *cum, si...*;
— en ajoutant *disait-il, disais-tu* : *Il ne voulait pas partir parce que, disait-il, il en était empêché...;*
- Indicatif passé simple : Circonstancielle de conséquence : *Vinrent ensuite des mauvais temps tels qu'ils enfermèrent nos soldats au camp;*
- R • Indicatif plus-que-parfait : Après la conjonction *si* : *La Sicile aurait dit, si elle avait parlé... (§ 471, 3).*

§ 573. Parfait du subjonctif.

- Subjonctif passé : *Que l'orateur ait lu quelque chose !*
Je crains qu'il ne soit venu...;
- R • Subjonctif présent : *Que personne ne s'en étonne ! (§ 470, 1);*
- Impératif : *Ne viens pas ! Ne vous étonnez pas de cela !*
- Tournure du souhait : *Puisse-t-il avoir bientôt recouvré la santé ! Si seulement il avait bientôt recouvré... ! Pourvu qu'il ait bientôt recouvré...;*
- R • — de la supposition : *Que quelqu'un t'ait invité à venir : tu y voles (§ 470, 5);*
- — de la concession : *Qu'ils aient commis une faute : je le reconnais (§ 470, 6);*

- Conditionnel présent : *Je dirais volontiers ; Je l'affirmerais sans hésitation...;*
— en ajoutant le verbe pouvoir : *Je pourrais l'affirmer... ; Quelqu'un pourrait dire...;*
- R • Conditionnel passé : *J'aurais en vain sauvé le Capitole si... (p. 246, n. 2); Moi, je n'aurais pas voulu te voir ! (§ 471, 4); Où est la victoire qu'il aurait remportée sur moi ? (§ 536, 2);*
- Indicatif à un temps passé : Interrogation indirecte : *Je te demande ce qu'il faisait ; ce qu'il fit, ce qu'il a fait, ce qu'il avait fait* — Style indirect — Circonstancielle de conséquence;
Si quelqu'un avait déposé chez toi une épée... (§ 511, N. B.);
- R — en ajoutant *dit-il, dis-tu* : *Où est la victoire que, dit-il, il a remportée sur moi ? (§ 536, 2);*
- R • Indicatif futur antérieur : *Ils promettent de faire ce que César aura ordonné (§ 422).*

§ 574. Plus-que-parfait du subjonctif.

- Subjonctif plus-que-parfait : *Avant qu'il eût pu être utile...;*
- Tournure du regret : *Si seulement il n'était pas venu ! Plût aux dieux qu'il ne fût pas venu !*
- R • — du reproche : *Que tu n'eusses pas demandé (= tu n'aurais pas dû demander) (§ 470, 3);*
- R • — de la supposition : *Qu'on lui eût donné un corps de même force que son âme (= s'il lui avait donné...)(§ 471, 3);*
- Conditionnel passé : *J'aurais été heureux si... Je te demande ce qu'il aurait étudié si... (§ 478). Ils promirent de faire ce que César aurait ordonné (§ 422). On lui aurait donné un corps de même force que son âme (= si lui on avait donné...) (§ 471, 3);*
- Indicatif plus-que-parfait, par- Style indirect — Interrogation indirecte : *Je fois passé antérieur : t'ai demandé ce qu'il avait fait. Il raconta que, lorsque le consul eut été proclamé...;*
— en ajoutant *disait-il, disais-tu* : *Où était la victoire que, disais-tu, il avait remportée sur moi ?*

§ 575. Périphrases *confecturus sim, essem, fuerim, fuisset.*

Voir § 466, 3.

POUR LE THÈME

D. Traduction du futur, du futur antérieur et du conditionnel.

§ 576. Remarque générale.

Certaines propositions subordonnées, circonstanciellles ou relatives, qui contiennent l'un de ces temps, se traduisent souvent en latin par un participe ;

- un participe présent correspond au futur et au conditionnel présent :

J'espère que, quand tu liras cette lettre,
l'affaire aura été menée à bonne fin, (= ...toi lisant cette lettre [abl. absolu])
J'espérais que, quand tu lirais cette lettre,
l'affaire aurait été menée à bonne fin, (= ...legente te has litteras... ;
Un menteur, quand même il jurerait (= ...même jurant par Jupiter...) *Men-*
par Jupiter, je ne le croirais pas, *daci homini, vel per Jovem juranti,*
non credam ;

- un participe passé correspond au futur antérieur et au conditionnel passé :

Quand j'aurai partagé le butin, je (= ayant partagé...) *Praedam parti-*
partirai, *tus...*
Ils feront ce qui aura été ordonné, (= ...les choses ordonnées) *...imperata ;*
Quand nous aurions quitté l'Asie, il (= l'Asie abandonnée... [abl. absolu]) *Asiā*
repr prendrait les armes, *a nobis relictā, rursus arma capiat.*

1. Traduction du futur de l'indicatif.

§ 577. La proposition est, en latin, à l'indicatif.

On traduit le futur français :

- par le futur : *amabo, amabor, imitabor ;*
- par l'impératif futur (§ 400) :

Quand tu auras reçu ma lettre, tu *Cum litteras meas acceperis, scribito ;*
m'écritas,

- par le futur antérieur :

J'examinerai tout à l'heure... *Mox videro...* (§ 570) ;
Tout ce que tu demanderas, je te le *Quidquid petieris, dabo* (§ 404).
donnerai,

§ 578. La proposition est, en latin, une proposition infinitive.

On traduit le futur français :

- aux voix active et déponente — si le verbe a un supin, donc un participe futur — par l'infinitif futur (lecturum esse) :

Je crois que tu termineras bientôt *Credo te rem brevi confecturum (esse) ;*
l'affaire,

RÉCAPITULATIONS [579]

- à la voix passive — si le verbe a un supin — par l'infinitif futur passif :

Je prévois qu'un affront me sera fait, *Video contumeliam mihi factum iri ;*

- si le verbe n'a pas de supin, donc pas de participe futur, par la périphrase *fore ut, futurum esse ut, futurum ut* + subjonctif présent.

Cette traduction est possible avec tous les verbes :

Je crois qu'il étudiera avec application, *Credo fore ut studiose discat.*

- N. B. Les infinitifs présents *posse, velle, nolle, malle, debere* servent aussi d'infinitifs futurs :

Je crois qu'il pourra... *Credo eum posse...* ;

§ 579. La proposition est, en latin, au subjonctif¹.

On traduit le futur français :

- aux voix active et déponente — si le verbe a un supin, donc un participe futur — par la périphrase du type *confecturus sit* ;

Je te demande si tu termineras bien- *Rogo te num rem brevi confecturus*
tôt l'affaire, *sis ;*

Il prévoit que ce qu'il fera sera inutile, *Praevidet ea quae facturus sit inutilia*
fore ;

- aux voix active et déponente — surtout si le verbe n'a pas de participe futur — et à la voix passive :

- a) par le subjonctif présent, souvent avec un adverbe ou un complément qui indique qu'il s'agit de l'avenir :

Il est hors de doute qu'il sera bientôt *Haud dubium est quin in regnum brev*
rétabli dans sa dignité royale, *restituatur ;*

Un temps viendra où tu regretteras *Erit illud tempus cum hujus viri benevo-*
le dévouement de cet homme, *lentiam desideres ;*

- b) en recourant à une autre tournure :

Je te demande où tu étudieras la litté- *Rogo te ubi litteras graecas discere*
ature grecque (= où tu veux, où tu *velis, ...discere possis ;*
peux étudier...),

Je vous demande quand les renforts *Rogo vos quando subsidia missuri sitis*
seront envoyés (= ...quand vous *ou quando putetis subsidia missum*
enverrez... ou ...quand vous pensez *iri ;*
que les renforts seront envoyés),

- N. B. Pour le futur prochain :

Il est hors de doute qu'il sera bientôt rétabli *Haud dubium est quin res in eo sit ut in*
sur son trône (= ...que la situation est en un *regnum restituatur.*
point tel qu'il soit rétabli...),

1. Dans l'interrogation indirecte ; avec *haud dubium est quin*, il est hors de doute que, non *dubito quin*, il est hors de doute pour moi que ; avec *cum, puisque* ; avec *sunt qui, quis est qui* ; avec *sequitur ut*, il s'ensuit que ; dans les relatives du style indirect.

2. Traduction du futur antérieur.

§ 580. La proposition est, en latin, à l'indicatif.

On traduit le futur antérieur français par le futur antérieur latin :
amavero, amatus ero, imitatus ero.

§ 581. La proposition est, en latin, une proposition infinitive.

- Le verbe est à la voix active : *J'espère qu'il aura terminé l'affaire avant les ides*¹ :

— on peut parfois remplacer le futur antérieur par le futur :

J'espère qu'il terminera l'affaire..., Spero eum ante idus rem confecturum
esse ou Spero fore ut ante idus rem
conficiat;

— souvent on tourne par la voix passive : voir ci-dessous.

- le verbe est à la voix passive :

J'espère que l'affaire aura été terminée avant les ides, Spero ante idus rem confectam fore²

- le verbe est à la voix déponente :

J'espère qu'il aura acquis une grande gloire, Spero eum magnam gloriam adeptum fore;

§ 582. La proposition est, en latin, au subjonctif³.

- a) Dans l'interrogation indirecte ; avec *haud dubium est quin...* ;

- on peut parfois remplacer le futur antérieur par le futur du type *confecturus sim*³ :

Je te demande si tu auras terminé... Rogo te num ante idus rem confecturus
= ...si tu termineras..., sis;

1. On ne cite pas d'exemple de la tournure parfois recommandée *fore ut* + parfait du subjonctif (*spero fore ut rem confecerit* L. *J'espère qu'il arrivera qu'il ait achevé l'affaire* = *j'espère qu'il aura achevé...*). Mais, au passif, la tournure *spero fore ut res impetrata sit* L. *J'espère qu'il arrivera que la chose ait été obtenue* = *j'espère que la chose aura été obtenue*, peut se justifier par la phrase citée p. 311, note 1.

2. Voir note p. 305.

3. Pour la voix passive, on ne cite qu'un exemple d'une tournure composée de *futurus sim* et du participe passé passif : *non dubito quin, legente te has litteras, confecta jam res futura sit*, *Il est hors de doute pour moi que, quand tu liras cette lettre, la chose aura été terminée*. (*Confecta* paraît d'ailleurs ici un participe devenu adjectif : ...sera — terminée.)

Pour la voix active, on ne cite pas d'exemple d'une tournure composée de *habitus sim* et du participe passé passif (*Je te demande quand tu auras suffisamment examiné l'affaire*, *Rogo te quando rem satis exploratum sis habiturus*).

Pour la voix déponente, on ne cite pas d'exemple d'une tournure composée de *futurus sim* et du participe passé. (*Je prévois combien tu auras acquis de gloire*, *Video quantam gloriam adeptus futurus sis*.)

Pour toutes les voix, on ne cite pas d'exemple d'une tournure parfois recommandée *futurum sit ut* + parfait du subjonctif (*Il est hors de doute qu'il aura terminé l'affaire*, *Haud dubium est quin futurum sit ut rem confecerit*).

- avec *haud dubium est quin*, *non dubito quin...*, on peut traduire le futur antérieur par le parfait du subjonctif, surtout si un complément ou un adverbe indique qu'il s'agit de l'avenir :

Il est hors de doute que l'affaire aura été terminée avant demain, Haud dubium est quin res ante crastinum diem confecta sit;

- on peut avoir recours à d'autres tournures :

Je te demande si l'affaire aura été terminée avant les ides, Rogo te num putes rem ante idus fore confectam (L. *je te demande si tu penses que...*).

- b) Dans les propositions relatives ou circonstancielles qui sont en latin au subjonctif en raison de l'attraction modale ou du style indirect :

- on traduit souvent par le parfait du subjonctif :

Ils pensent que, lorsque l'armée aura vu cela, elle ne mettra plus son espoir en Pompée, Exercitum putant, cum haec viderit, jam non in Pompeio spem habiturum esse;

- on peut traduire parfois par un participe ou un ablatif absolu (§ 576).

3. Traduction du conditionnel.

§ 583. Le « conditionnel-temps » et le « conditionnel-mode ».

Le conditionnel français a deux emplois très différents :

ou bien il n'a qu'une valeur de temps et énonce des faits futurs par rapport à un verbe principal au passé : il devrait alors être considéré comme un temps de l'indicatif ;

ou bien il est un véritable mode qui énonce une éventualité.

- Conditionnel présent :

- a) *J'avais prévu que les enfants liraient volontiers ces livres*.

Le conditionnel présent *liraient* énonce un fait futur par rapport au passé *j'avais prévu* ; il correspond au futur *liront* de la phrase : *je prévois que les enfants liront...*

Ce conditionnel, qui énonce un fait futur par rapport à un passé, a une valeur de temps (« conditionnel-temps »).

- b) *Les enfants liraient s'ils avaient des livres*.

Le conditionnel présent *liraient* énonce une chose qui, éventuellement, se réaliserait, si la condition était remplie.

Ce conditionnel, qui exprime l'éventualité, a une valeur de mode (« conditionnel-mode »).

• Conditionnel passé 1^{re} forme :

- a) *Je prévoyais que les enfants auraient lu ces livres avant la fin de l'année.*
Le conditionnel passé *auraient lu* énonce un fait qui était futur par rapport au passé *je prévoyais*, et qui allait se réaliser antérieurement à une certaine date ; il correspond au futur antérieur *auront lu* de la phrase : *Je prévois que les enfants auront lu ces livres avant la fin de l'année* ; c'est un conditionnel-temps, un futur antérieur par rapport à un passé.

- b) *Les enfants auraient lu s'ils avaient eu des livres.*

Le conditionnel passé *auraient lu* énonce une chose qui, éventuellement, aurait été réalisée, si la condition avait été remplie : c'est un conditionnel-mode.

• Conditionnel passé 2^e forme : (Historiquement, c'est le plus-que-parfait du subjonctif.)

« *Ils eussent sans nul doute escaladé les nues, s'ils avaient vu la grande République montrant du doigt les cieux* » : c'est toujours un conditionnel-mode de l'éventualité.

Le conditionnel présent.

§ 584. Conditionnel-temps : futur par rapport à un passé.

Il ne se trouve que dans des propositions subordonnées. On le traduit en latin comme on traduirait un futur (§ 577 à 579), mais il est nécessaire, pour certaines tournures, d'observer la concordance des temps.

► 1) La proposition est, en latin, une proposition infinitive (cf. § 578) :

Je croyais que tu terminerais bientôt l'affaire, Credebam te brevi rem confecturum (esse) ;
Je prévoyais qu'un affront me serait fait, Videbam mihi contumeliam factum iri ;
Je croyais qu'il étudierait avec application, Credebam fore ut studioso disceret ;
Je croyais qu'il pourrait vaincre, Credebam eum vincere posse ;

► 2) La proposition est, en latin, au subjonctif (cf. § 579) :

Je te demandai si tu terminerais bientôt l'affaire, Rogavi te num rem brevi confecturus esses ;
Il prévoyait que ce qu'il ferait serait inutile, Praevidebat ea quae facturum esset inutilia fore ;
Il était hors de doute qu'il serait bientôt rétabli dans sa dignité royale, Haud dubium erat quin in regnum brevi restitueretur ou quin in eo esset ut in regnum restitueretur ;
Je te demandai où tu étudierais la littérature grecque, Rogavi te ubi litteras Graecas discere velles (ou posses) ;
Je vous demandai quand les renforts seraient envoyés, Rogavi vos quando subsidia missuri essetis ou quando putaretis subsidia missum iri.

§ 585. Conditionnel-mode de l'éventualité.

► 1) Dans une proposition principale¹ :

- Potentiel (éventualité réalisable dans l'avenir) : présent du subj. (rarement parfait) :

Les enfants liraient si nous leur donnions des livres, Pueri legant si demus eis libros².

- Irréel du présent (éventualité dépendant d'une condition non réalisée présentement) : imparfait du subjonctif :

Les enfants liraient s'ils avaient des livres, mais ils n'en ont pas, Pueri, si haberent libros, legerent ; nunc habent nullos ;

- Locutions énonçant une possibilité : d'ordinaire, présent du subjonctif ; parfois, parfait du subjonctif (§ 471, 1) :

Quelqu'un pourrait dire, Dicat quis ou dixerit quis ;
Qui croirait ? Quis credat ?
On dirait, Dicas ;

- Locutions énonçant une affirmation adoucie : présent du subjonctif, ou, surtout à la 1^{re} personne, parfait du subjonctif (§ 471, 2) :

Je voudrais ; je ne voudrais pas ; Velim ; nolim ; malim ;
j'aimerais mieux,
Je pourrais affirmer, Confirmaverim ;
On ne saurait comparer, Nemo contulerit ;

- Tournure particulière : on répète une affirmation d'autrui au conditionnel comme une hypothèse, et, le plus souvent, le ton indique que l'on proteste : présent du subjonctif.

Moi, je serais fâché contre toi ? Ego tibi irascar ? (§ 471, 4) ;

N. B. Les présents du conditionnel *je pourrais, il faudrait, il serait juste* (§ 406) se traduisent en latin :

— par l'indicatif, si la possibilité et l'obligation sont réelles :

Je pourrais te condamner à mort, Possum capitis te damnare ;

— par le subjonctif, le plus souvent, si la possibilité et l'obligation ne sont qu'éventuelles :

Je pourrais, si tu m'aidais, { a) Possim, si me adjuves (potentiel) ;
b) Possem, si me adjuvares (irréel du présent).

1. Parfois aussi dans certaines subordonnées : relatives, causales (parce que), comparatives (de même que)...

2. On rencontre très rarement l'éventualité réalisable dans l'avenir. Cicéron l'exprime comme l'éventualité non réalisée. Ex. : *Que pourrais-tu faire au cas (invraisemblable) où l'assistance t'aurait abandonné ?* Quid posses si contio te reliquisset ?

► 2) La proposition est, en latin, une proposition infinitive.

• Potentiel :

Il dit que les enfants **liraient** si nous leur donnions des livres, Dicit pueros **lecturos esse**, si demus eis libros¹;

Il disait que les enfants **liraient** si nous leur donnions des livres, Dicebat pueros **lecturos esse**, si daremus eis libros (impf. subj. par concordance des temps);

Je soupçonnais que, si j'allais au sénat, un affront me **serait fait**, Suspiciabar, si venirem in senatum, contumeliam mihi **factum iri** (id.).

N. B. Les présents du condit¹ je pourrais, il faudrait... se traduisent par l'infinitif présent : Tout le monde sait que je **pourrais** condamner à mort (= ...que je peux...), Omnes sciunt capitis me **damnare posse**;

Je crois qu'il **pourrait**, s'il le voulait un jour..., Credo eum **posse**, si velit, ...

Je croyais qu'il **pourrait**, s'il le voulait un jour..., Credebam eum **posse**, si vellet...

• Irréel du présent :

— aux voix active et déponente, si le verbe a un participe futur :

Il dit (il disait) que les enfants **liraient** s'ils avaient des livres, Dicit (dicebat) pueros, si libros haberent, **lecturos fuisse**;

— avec tous les verbes :

Il dit (il disait) que, si les enfants avaient ces livres, ils **seraient charmés**, Dicit (dicebat) **futurum fuisse ut** pueri, si hos libros haberent, **delectarentur**;

N. B. Les présents du condit¹ je pourrais, il faudrait... se traduisent par l'infinitif présent : Je crois qu'il **pourrait**, si tu l'aidais, Credo eum **posse**, si adjuvares.

► 3) La proposition est, en latin, au subjonctif.

• Potentiel :

Je te demande si les enfants **liraient** au cas où nous leur donnerions des livres, Rogo te num pueri **legant** (ou **lecturi sint**), si demus eis libros;

Je t'ai demandé si les enfants **liraient** au cas où nous leur donnerions des livres, Rogavi te num pueri **lecturi essent**, si daremus eis libros (concord. des temps).

N. B. Pour les présents du conditionnel je pourrais, il faudrait, je voudrais... :

Il est hors de doute que je **pourrais** condamner à mort (= ...que je peux...), Haud dubium est quin te capitis **damnare possim**;

Je te demande s'il **pourrait**, au cas où il le voudrait..., Rogo te num **possit**, si velit...;

Je t'ai demandé s'il **pourrait**, au cas où il le voudrait..., Rogavi te num **posset**, si vellet...;

1. Suivant le sens, on peut dire aussi **legere posse**, **legi posse**, ou simplement **legere**, **legi**. Ex. *J'affirme que, si on lotissait le domaine public de Campanie, la plèbe serait expulsée de ces terres au lieu d'y être établie. Dico, si Campanus ager dividatur, exturbari plebem ex agris, non constitui* (Cic. Leg. agr. II, 84).

• Irréel du présent :

On traduit par l'imparfait du subjonctif, pour tous les verbes

Je te demande (je t'ai demandé) si les enfants **liraient** s'ils avaient des livres (ils n'en ont pas), Rogo (rogavi) te num pueri **legerent** si haberent libros.

Le conditionnel passé 1^{re} forme.

§ 586. Conditionnel-temps : futur antérieur par rapport à un passé.

Il ne se trouve que dans des propositions subordonnées. On le traduit en latin comme on traduirait un futur antérieur (§ 580 à 582), mais il est nécessaire, pour certaines tournures, d'observer la concordance des temps.

► 1) La proposition est, en latin, une proposition infinitive :

• à la voix active : j'**espérais** qu'il **aurait terminé** l'affaire avant les ides ;

— on peut parfois traduire comme s'il s'agissait d'un conditionnel présent (= futur par rapport à un passé) :

J'**espérais** qu'il **terminerait**..., Sperabam eum ante idus rem **confecturum esse** ou Sperabam **fore ut** ante idus rem **conficeret**;

— on tourne parfois par le passif (voir ci-dessous) ;

• à la voix passive :

J'**espérais** que l'affaire **aurait été terminée** avant les ides, Sperabam ante idus rem **confectam fore**;

• à la voix déponente :

J'**espérais** qu'il **aurait acquis** une grande gloire, Sperabam eum magnam gloriam **adep-tum fore**.

► 2) La proposition est, en latin, au subjonctif :

a) Dans l'interrogation indirecte ; avec *haud dubium erat* quin...

• on peut parfois traduire comme s'il s'agissait d'un conditionnel présent :

Je t'ai demandé si tu **aurais terminé** l'affaire avant les ides (= ...si tu terminerais...), Rogavi te num ante idus rem **confecturus esses**;

N. B. — On pourrait, à l'occasion, utiliser la tournure passive **confectus futurus esset** (cf. p. 306, note 3, premier exemple).

Il était hors de doute pour moi que, quand tu **lirais** cette lettre, la chose **aurait déjà été terminée**, Non dubitabam quin, legente te has litteras, **confecta jam res futura esset**;

1. On cite un exemple de *fore ut* + plus-que-parfait du subj. au passif : *Sperabam, cum has litteras accepisses, fore ut ea quae superioribus litteris a te petissemus, impetrata essent*, L. *J'espérais que, quand tu aurais reçu cette lettre, ce que nous t'avions demandé dans notre lettre précédente aurait été obtenu.*

- on peut avoir recours à d'autres tournures :

Je t'ai demandé si l'affaire aurait été terminée avant les ides, Rogavi te num putares ante idus rem confectam fore (L. je t'ai demandé si tu pensais que...);

- b) Dans les propositions relatives ou circonstanciellles qui sont en latin au subjonctif en raison de l'attraction modale ou du style indirect,

- on traduit souvent par le plus-que-parfait du subjonctif :

Ils pensaient que, lorsque l'armée aurait vu cela, elle ne mettrait plus son espoir en Pompée, Exercitum putabant, cum haec vidisset, jam non in Pompeio spem habiturum esse;

- on traduit parfois par un participe ou un ablatif absolu (§ 576) :

Il déclara que, quand les Perses auraient été vaincus, il convoquerait le peuple, Dixit se, Persis victis, populum advocaturum (esse) (L. ...les Perses ayant été vaincus...).

§ 587. Conditionnel-mode de l'éventualité.

- 1) Le conditionnel passé exprime rarement une éventualité réalisable dans l'avenir (Potentiel).

Au cas où un homme aurait déposé chez toi une épée et, devenu fou, viendrait la reprendre, ce serait une faute de la lui rendre, Si quis apud te gladium deposuerit, repetat insaniens, reddere peccatum sit;

(Expression d'une éventualité réalisable avant une autre : parfait du subjonctif.)

J'aurais inutilement sauvé le Capitole, si je voyais un de mes camarades de guerre emmené en esclavage, Nequiquam Capitolium servaverim si commilitonem meum in servitutum duci videam;

(Expression de l'éventualité de l'action achevée : parfait du subjonctif.)

Tournure particulière : on répète une affirmation d'autrui au conditionnel comme une hypothèse).

Moi, j'aurais été fâché contre toi ? Ego tibi irascerer? (§ 471,4).
(L. ... moi, dis-tu, j'étais fâché contre toi? ... Subj. du style indirect.)

Où est la victoire qu'il aurait remportée sur moi ? (§ 536).
(L. ... La victoire qu'il a, dit-il (dit-on) remportée... Subj. du style ind.)

- 2) Le conditionnel passé exprime presque toujours une éventualité non réalisée dans le passé (Irréel du passé) :

- a) dans une proposition principale, plus-que-parfait du subjonctif :

Les enfants auraient lu s'ils avaient eu des livres. Pueri, si habuissent libros, legissent.

Locutions :

Qui aurait dit ? Qui aurait cru ? Quis diceret ? Quis crederet ?
On aurait dit ; on aurait cru ; on Diceret ; crederet ; videret ;
aurait vu,

J'aurais voulu ; je n'aurais pas voulu, Vellem ; nollem ;
J'aurais mieux aimé, Mallem.

N. B. Les passés du conditionnel j'aurais pu, il aurait fallu (§ 406) se traduisent — par l'indicatif, si la possibilité et l'obligation étaient réelles :

J'aurais pu te condamner à mort, Capitis te damnare poteram, potui, potueram ;

— par le plus-que-parfait du subj., le plus souvent, si la possibilité et l'obligation n'étaient qu'éventuelles :

J'aurais pu si tu m'avais aidé, Si me adjuvisses, potuissem.

- b) La proposition est, en latin, une proposition infinitive,

- aux voix active et déponente, si le verbe a un participe futur :

Il dit (il disait) que les enfants auraient lu, s'ils avaient eu des livres, Dicit (dicebat) pueros, si habuissent libros, lecturos fuisse ;

- avec tous les verbes :

Il dit (il disait) que, si les enfants avaient eu ces livres, ils en auraient été charmés, Dicit (dicebat) futurum fuisse ut pueri, si habuissent hos libros, delectarentur.

N. B. Les passés du conditionnel j'aurais pu, il aurait fallu... se traduisent toujours par le passé de l'infinitif potuisse, oportuisse... :

Tout le monde sait que j'aurais pu condamner à mort, Omnes sciunt capitis me damnare potuisse,
Je crois que j'aurais pu, si tu m'avais aidé..., Credo me potuisse, si me adjuvisses....

- c) La proposition est, en latin, au subjonctif.

- aux voix active et déponente, si le verbe a un participe futur :

Je te demande si les enfants auraient lu s'ils avaient eu des livres, Rogo te num pueri lecturi fuerint, si habuissent libros ;

Je t'ai demandé si les enfants auraient lu s'ils avaient eu des livres, Rogavi te num pueri lecturi fuissent, si habuissent libros ;

Il était hors de doute que les enfants auraient lu, s'ils avaient eu des livres, Haud dubium erat quin pueri lecturi fuerint ou fuissent¹, si habuissent libros ;

1. En dehors de l'interrogation indirecte au sens strict, la forme lecturus fuerit s'emploie souvent au lieu de lecturus fuisset, sans concordance des temps. Ex. (Tite-Live, XXIV, 26, 12) : *Eo cursu se ex sacratio propripuerunt ut, si effugium potuisset, impletoe urbem tumultu fuerint, Elles se jetèrent hors du sanctuaire dans une course telle que, si une issue avait été ouverte, elles auraient empli la ville de désordre.*

- aux voix active et déponente (surtout quand le verbe n'a pas de participe futur), à la voix passive : on traduit par le plus-que-parfait du subjonctif :

Je t'ai demandé si les enfants auraient étudié s'ils avaient eu des livres, Rogavi te num pueri didicissent, si habuissent libros.

S'il n'avait pas voulu, il est hors de doute que violence lui aurait été faite, Si noluisse, haud dubium est quin ei vis esset allata.

N. B. Pour les passés du conditionnel j'aurais pu, il aurait fallu...

— s'il y a possibilité ou obligation réelles :

Il est hors de doute que j'aurais pu condamner à mort (= ...que je pouvais). Haud dubium est quin capitis damnare potuerim;

Il était hors de doute que j'aurais pu condamner à mort, Haud dubium erat quin capitis damnare possem;

— s'ils expriment l'irréel du passé :

Il est (il était) hors de doute que si tu l'avais aidé, il aurait pu... Haud dubium est (erat) quin, si eum adjuvisses, potuisset...

Mais le latin emploie souvent potuerim, debuerim... sans concordance des temps.

Il ne fut pas douteux que, si ce retard n'était intervenu, le camp carthaginois aurait pu être pris ce jour-là, Haud dubia res fuit quin, nisi ea mora intervenisset, castra eo die Punica capi potuerint [Tite-Live, XXIV, 42, 3].

Le conditionnel passé 2^e forme.

§ 588. Conditionnel-mode de l'éventualité.

Le conditionnel passé 2^e forme a toujours le sens modal (irréel du passé). Il se traduit comme le conditionnel passé 1^{re} forme exprimant l'éventualité non réalisée dans le passé (§ 587, 2).

CINQUIÈME PARTIE

L'ORDRE DES MOTS ET DES PROPOSITIONS EN LATIN

A. L'ordre des mots dans la proposition.

1. — L'ordre simple pour les termes essentiels de la proposition.

§ 589. On énonce une chose sans rien mettre en relief.

Exemples :

a) Caesar militibus praedam divisit
sujet compléments du verbe verbe
César distribua le butin aux soldats.

b) Cicero a populo Romano consul creatus est
sujet complément du verbe attribut du sujet verbe
Cicéron fut élu consul par le peuple romain.

c) Populus Romanus Ciceronem consulem creavit
sujet compl. d'objet attribut du compl. d'objet verbe
Le peuple romain élut Cicéron consul.

d) Xenophontis libri ad res multas per utiles sunt
sujet et compl. du sujet compl. de l'adjectif adjectif attribut et verbe
Les ouvrages de Xénophon sont très profitables pour bien des choses.

Traduction :

Quand le latin a employé l'ordre simple, on doit traduire par l'ordre simple du français, qui est différent : sujet — verbe — attribut ou compléments.

N. B. Pour les compléments du verbe, le latin place auprès du verbe ceux qui ont avec l'action le rapport le plus étroit :

Hostes prima luce duabus simul portis eruptionem fecerunt
sujet compl. de temps compl. de moyen compl. direct verbe
Au point du jour, l'ennemi fit une sortie par deux portes en même temps.

Le français place souvent en tête de la phrase les compléments de temps et de lieu.

II. — L'ordre habituel dans les groupes de mots.

§ 590. Nom et adjectif déterminatif.

Le latin place le plus souvent l'adjectif déterminatif après le nom :

- adjectifs des expressions de la langue politique, juridique, militaire, religieuse :
res publica, ordo equester (la classe des chevaliers), consul designatus, praetor urbanus, res familiaris (le bien familial), navis longa (bateau de guerre), navis oneraria (bateau de transport), pontifex maximus...;
- adjectifs des locutions de la langue courante :
dies natalis, genus humanum, toga talaris (toge descendant jusqu'au talon), copiae pedestres (troupes d'infanterie)...;
- adjectifs désignant la matière :
signum marmoreum (statue de marbre), clavi ferrei (clous de fer)...;
- adjectifs formés de noms propres :
imperator Romanus, mare Africanum, villa Tiburtina (maison de campagne de Tibur), horti Sallustiani (parc de Salluste)....

§ 591. Nom et adjectif possessif.

L'adjectif possessif est un déterminatif : il se place habituellement après le nom :

Pater meus, mon père ;
Pater mi (vocatif) ! mon père ! père !

§ 592. Nom et nom complément au génitif.

a) Un nom est précédé du nom qui est son complément au génitif

- dans des expressions anciennes : L. Fabius L. f. (= Luci filius), plebis scitum, terrae motus, reipublicae causā...;
- quand le nom au génitif mérite d'être en relief :
Non Romanorum virtute, sed Vaincu, non par la valeur des Romains, mais inimicorum invidia victus, par la haine de mes ennemis personnels ;
- souvent sans nuance bien sensible. Le latin enclave volontiers un nom au génitif :
— entre un adjectif et un nom :
Summum eloquentiae studium, Le goût le plus profond pour l'éloquence ;
Multae fratris tui in me injuriae, Les nombreuses injustices de ton frère envers moi ;

— entre une préposition et un nom : in Allobrogum fines (à côté de : in fines Vocontiorum).

b) Mais un nom est suivi du nom qui est son complément au génitif

- dans des expressions traditionnelles où le nom au génitif est parfois l'équivalent d'un adjectif déterminatif : tribunus militum (= tribunus militaris), tribunus plebis, paterfamilias, mos majorum, praefectus fabrum, magister equitum, ...;

- assez souvent dans la langue courante, par exemple quand il s'agit d'un génitif explicatif.

§ 593. Adjectif qualificatif et nom.

- a) Le latin place avant le nom les adjectifs qui qualifient ou qui évaluent d'une manière rapide et vague : bonus, pulcher, magnus, summus, ingens, multi, pauci, tantus, omnis.... Tout en ayant leur force, les adjectifs placés devant le nom forment avec lui un groupement banal : ingens numerus, un nombre considérable ; aequo animo, d'une âme sereine....
- b) Les adjectifs qualificatifs, quand ils sont placés après le nom, sont moins liés à lui et paraissent souvent avoir été choisis avec plus de réflexion :

Stellae orbes conficiunt cele- Les astres accomplissent leur révolution à
ritate mirabili, une vitesse qui saisit d'étonnement.

Ces adjectifs ont alors parfois la valeur d'une apposition, d'une proposition relative ou circonstancielle :

Rhodiorum civitas, magna La république de Rhodes, puissante et
atque magnifica, fastueuse.

- c) Pour les noms monosyllabiques, l'ordre habituel semble être : nom + adjectif :

Di immortales, vir peritissimus, vis nefaria....

N. B. Certains adjectifs peuvent être, tantôt déterminatifs : praetor urbanus, le préteur urbain,
tantôt qualificatifs : urbanus praetor, un préteur spirituel.

§ 594. Adjectif numéral et nom.

- a) L'adjectif numéral est placé devant le nom et forme groupe avec lui dans la langue courante lorsqu'on énonce un nombre banal :

Centum equites, cent cavaliers (cf. multi equites, pauci equites).

- b) L'adjectif numéral est placé après le nom, moins lié à lui, mis en relief, quand on apporte pour la première fois une précision chiffrée, surtout dans une langue technique :

Cum legionibus expeditis quat- Avec quatre légions sans bagages et huit cents
tuor et equitibus octingentis, cavaliers.

§ 595. Adjectif démonstratif et nom, adjectif indéfini et nom.

Ces adjectifs précèdent d'ordinaire le nom et forment groupe avec lui.

Quand ils suivent le nom, leur sens est comme un peu « détaché », ou bien le nom est mis en relief. Il y a d'ailleurs bien des cas difficiles à interpréter.

§ 596. Adverbe et verbe.

L'adverbe se place souvent, mais non pas toujours, devant le verbe.

- a) L'adverbe qui qualifie un verbe comme un adjectif qualifie un nom forme avec le verbe un groupe assez banal quand il le précède :

Acriter dimicare, Combattre avec acharnement.

- b) L'adverbe qui suit le verbe paraît avoir été choisi avec réflexion et mis en relief :

Litteras tuas legi studiose, J'ai lu ta lettre, — avec passion.

§ 597. Adverbe et adjectif.

La plupart des adverbes se placent devant les adjectifs dont ils sont les compléments : *longe ditissimus, de beaucoup le plus riche ; tanto major, d'autant plus grand.*

III. — Les modifications de l'ordre simple ou habituel.

§ 598. L'ordre simple ou habituel est très souvent modifié :

- pour mettre un mot en relief :
Voir plus loin, §§ 599-600 ;
- pour assurer la liaison avec la phrase précédente :
His Caesar ita respondit, A ceux-ci (= aux députés) César répondit ainsi ;
- pour indiquer la chose nouvelle dont on va parler :
p. ex. après un développement sur les jeunes gens :
Senibus autem labores corporis minuendi sunt, Les vieillards, par contre, doivent diminuer le travail physique ;
- pour garder l'ordre dans lequel les idées viennent à l'esprit, avec des additions, des rectifications... :
Nuntiatum est Simonidi juvenes ad januam stare duos quosdam, On annonça à Simonide que des hommes dans la force de l'âge étaient arrêtés à la porte, deux inconnus ;
- pour faire des rapprochements de mots et diverses figures de rhétorique, pour éviter la monotonie du style :
Prudentiam, ut cetera auferat, La vieillesse, à supposer qu'elle emporte tout adfert certe senectus, le reste, apporte du moins la sagesse ;
Ego Q. Maximum senem adulescens ita dilexi ut aequallem, Pour moi, quand j'étais jeune homme, j'ai aimé Q. Maximus, qui était un vieillard, comme un camarade de mon âge ;
Voce magna et bonis lateribus (chiasme), Avec une voix forte et de bons poumons ;
- pour obtenir de l'euphonie et, particulièrement dans Cicéron, certaines suc-

cessions de syllabes longues ou brèves à la fin des phrases (clausules)¹. En conséquence, l'interprétation de l'ordre des mots est souvent chose délicate. D'ailleurs, l'ordre des mots reste assez souple pour que, d'après Quintilien, *on puisse parfois changer la place de certains mots sans changer le sens.*

IV. — Les procédés du latin pour mettre un mot en relief.

§ 599. L'inversion dans la proposition.

L'inversion consiste à mettre un terme de la proposition à une autre place que dans l'ordre simple,

- le plus souvent en tête de la proposition :

Avarus est erus ou avarus Il est avare, notre maître ; erus est,

A te nemo unquam beneficium De toi, personne n'a jamais reçu un accepit, bienfait ;

- quelquefois, à la fin de la proposition (expression remarquable, fait frappant, une révélation, un nom propre, les négations *nemo, nullus*) :

Caedebatur virgis in medio foro On battait de verges, en plein forum de Messanae civis Romanus, Messine, un citoyen Romain ;

Revera exercitui praeftuit L. Conon, En réalité, à la tête de l'armée était Conon) F. En réalité, celui qui commandait l'armée, c'était Conon ;

Quod ad id tempus acciderat Ce qui, jusqu'à ce moment, n'était arrivé à nulli, personne.

- N. B. Un sujet placé en tête à sa place normale peut avoir une grosse importance, que le contexte fait sentir. De même, s'il n'y a pas de sujet, un complément :

Ego nihil tibi dabo. Pater dabit, Moi, je ne te donnerai rien. C'est mon père qui le donnera ;

Dimidium debiti solvit, Il n'a payé que la moitié de sa dette.

§ 600. L'inversion et la disjonction² dans les groupes de mots.

- 1) L'inversion consiste à mettre un mot à une autre place que dans l'ordre habituel, — sans briser le groupe :

Meus pater (au lieu de pater meus), mon père à moi, mon propre père ; Mi pater ! (au lieu de pater mi !), mon c'est père !

- 1. Voici quelques clausules préférées de Cicéron (la syllabe finale compte, à volonté, comme longue ou brève)

— — — —	2 trochées :	cōmmōrātūr ;
— — — —	2 spondées :	cōmmēdātīs ;
— — — —	2 crétiqes :	glōrīam trādērē ;
— — — —	1 crétiq + 1 spondée :	bēllā gēssērūt ;
— — — —	1 péon premier + 1 spondée :	essē vīdēātūr.

Cicéron évite les finales habituelles de l'hexamètre dactylique avec un mot de 2 ou 3 syllabes (tēgmīnē āgī ou medītārīs āvēnā).

- 2. Du fait de l'inversion comme du fait de la disjonction, le plus souvent, le mot important arrive plus tôt que d'ordinaire et il surprend ; parfois il arrive tard et il s'est fait désirer.

- 2) La disjonction consiste à détacher le mot important de son groupe pour le placer en avant, ou quelquefois derrière :

Magnifice volo me summos Je veux recevoir de grands personnages viros accipere, avec magnificence;

Aliud iter habebant nullum, D'autre chemin, ils n'en avaient pas.

- N. B. Un mot peut être en relief au milieu de la phrase tout comme au début ou à la fin de la phrase :

Regem sua obtruncavit manu, Il égorga le roi de sa propre main;
Multas ad res perutiles Xenophonis libri sunt (l'attribut *perutiles* est en relief parce que disjoint du verbe *sunt*),
L. Pour bien des choses, très profitables sont les ouvrages de Xénophon.

V. — Les procédés du français pour mettre un mot en relief.

§ 601. Procédés très divers :

- on peut parfois reprendre l'ordre du latin :

A te nemo unquam beneficium accepit, De toi, personne n'a jamais reçu un bienfait;
Deos ego et amo et metuo, Les dieux, moi, je les aime, mais aussi je les crains;

- tournure *c'est... qui, c'est... que, ce sont... qui, que...* :

Sua vitia insipientes in senectutem conferunt, Ce sont leurs défauts personnels que les gens sans jugement mettent au compte de la vieillesse;

- on ajoute *ne... que* :

Dimidium tributum rex solverat, Le roi n'avait payé que la moitié du tribut

- on ajoute *en ce qui concerne, pour, quant à...* :

P. Rutilii adolescentiam P. Mucii nobilitavit amicitia, Pour P. Rutilius, c'est l'amitié de P. Mucius qui donna du renom à sa jeunesse;

- tournures particulières :

Hoc a te omnes petunt, ut venias, L. <Tous te demandent ceci, que tu viennes> F. Ce que tout le monde te demande, c'est de venir;

Ob eam causam frater non venit quod non est invitatus, L. <Mon frère n'est pas venu pour cette raison, parce que...> F. Si mon frère n'est pas venu, c'est parce qu'il n'a pas été invité;

Idcirco legum servi sumus ut liberi esse possimus, F. Si nous sommes esclaves des lois, c'est pour pouvoir être libres;

- Le français met parfois en relief à la fin ce que le latin a mis en relief en tête de la phrase. Car l'intérêt, dans la phrase latine, est, en général, descendant, tandis que, dans la phrase française, il est ascendant :

Magna proponitis qui Indutiomare tiorum occiderint praemia, Il propose à ceux qui auront tué Indutiomare des récompenses considérables.

- N. B. Souvent le français ne peut mettre en relief que par la diction le ou les mots mis en relief dans la phrase latine.

VI. — Quelques exemples importants de mise en relief.

§ 602. Relief par inversion.

- Le verbe *esse* avant l'attribut du sujet.

Cette inversion donne souvent du relief au verbe *esse* :

Verebaris ne litterae redditae non essent. Omnes sunt redditae; Tu craignais que les lettres ne m'eussent pas été remises. Elles m'ont bien été remises toutes.

Quasi sit aeger..., Comme si réellement il était malade...

Cette inversion se fait aussi :

- dans les définitions : *ars est praeceptio...*, un art est une suite de préceptes...,
- quand on hésite sur le choix de l'attribut,
- quand on veut le faire attendre,
- quand il doit y avoir un grand nombre d'attributs.

- Le verbe *esse* en tête de la proposition.

Il a souvent un sens fort :

Est profecto deus qui quae nos gerimus videt, Il existe sûrement une divinité qui voit ce que nous faisons;

Fuit officium meum ut facerem, C'était bien mon devoir de le faire;
Fuit illium, Elle a vécu, Troie; c'en est fait de Troie.

Mais il équivaut parfois simplement à notre locution *il y a* : *sunt qui, il y a des gens qui...*

- Un verbe autre que *esse* en tête de la proposition.

— Il exprime une affirmation forte, une volonté ferme :

Scio ego officium meum, Je connais bien mon devoir;
Exeant omnes! Que tout le monde sorte!

On place ainsi en tête le subjonctif de l'ordre et de la concession, un impératif ou le premier d'une série d'impératifs....

- Il contient l'idée importante, une péripétie dramatique.... :

Confracta est navis, Le bateau est brisé.

• L'adjectif déterminatif devant le nom :

Equitatu suo pulso, hostes subito pedestres copias ostenderunt (au lieu de *copias pedestres*, en raison de l'antithèse avec *equitatu*), *Sa cavalerie ayant été repoussée, l'ennemi, tout à coup, fit apparaître des forces d'infanterie.*

(Après une phrase sur le chef ennemi) :

Romanus imperator (au lieu de *imperator Romanus*), *De son côté, le général romain... ou le général romain, lui...*

§ 603. Relief par disjonction.

Romanus sum civis (disjonction et inversion), *Je suis citoyen romain ;*
Ea firma est domus quae saxo quadrato aedificata est, *L. <Cette maison-là est solide qui...> F. La seule maison qui soit solide, c'est celle qui est bâtie en pierres de taille ;*
Illorum vides quam niteat oratio, *Tu vois comme leur style à eux est brillant.*

VII. — Remarques sur la place de quelques « mots-outils ».

§ 604. Ne sont jamais en tête d'une proposition :

- les indéfinis *quis*, *quisquam*, *ullus*, *unquam*, *usquam*, *quando* (= à quelque moment) ;
- certaines conjonctions de coordination : *autem* ; *igitur* (chez Cicéron) ; *vero* (excepté au sens de *certainement*) ; *enim* (chez les classiques ; mais *enimvero* peut être en tête) ;
- les adverbes *quoque* (aussi), *quidem*.

§ 605. Sont à la 2^e place dans la proposition :

- les conjonctions de coordination désignées au § 604 : *Populus autem Romanus...*
- souvent des pronoms personnels ou démonstratifs qui n'ont pas à être mis en relief :

Hic me dolor angit, *Voilà la douteur qui m'opprime ;*
Pythius ei quidam dixit... *Un certain Pythius lui dit....*

- quelquefois un relatif ou une conjonction de subordination :

Non habebis ceteris quod largiaris (= *quod ceteris largiaris*), *L. <Tu n'auras pas quelque chose que tu puisses donner...> F. Tu n'auras rien à donner aux autres ;*

Tempore constituto in concilium uti veniretur (= *uti in concilium veniretur*), *L. <Une date ayant été fixée pour qu'on vînt...> F. La date d'une réunion ayant été fixée....*

§ 606 Place de la négation *non*.

- Quand elle porte sur un mot, elle se place devant ce mot :

Non erus sum, sed servus, *Je ne suis pas le maître, mais l'esclave ;*

- Quand elle porte sur toute la proposition, elle se place d'ordinaire devant le verbe :
Vir sapiens miser esse non potest, Le sage ne peut être malheureux ;
 - Elle a une force particulière en tête de la phrase :
Non istud, si tibi antea profuit, Non, si cela t'a servi autrefois, cela ne te semper proderit, servira pas toujours.
- N. B. Avec le verbe *esse*, on peut dire : *captus non est* ou *non est captus* ; mais, s'il y a une antithèse, on dit : *non captus est, sed occisus*, il n'a pas été fait prisonnier, mais tué (comme dans le 1^{er} exemple).

B. L'ordre des propositions dans la phrase.

§ 607. Le latin suit-il plus qu'une autre langue l'ordre chronologique ?

- 1) Dans un récit historique, si le narrateur n'a pas à rappeler le passé ou à envisager l'avenir, l'ordre des participes passés et des verbes à un mode personnel correspond d'ordinaire à l'ordre chronologique des faits :

Hostis urbem impetu facto captam diripuit.

Ordre des faits : assaut, prise de la ville, pillage.

Le français garde le plus souvent cet ordre chronologique : *L'ennemi se lança à l'assaut, prit la ville et la pilla ; l'ennemi prit la ville d'assaut et la pilla.*

- 2) En dehors du récit historique, très souvent le latin ne suit pas l'ordre chronologique :

- dans certaines tournures très employées :

Non is es qui fuisti, *Tu n'es plus celui que tu as été ;*
Divitior est quam putabam, *Il est plus riche que je ne le croyais ;*
Gaudeo quod advenisti, *Je suis content que tu sois arrivé ;*
Eo non venit quod non est invitatus, *Il n'est pas venu parce qu'il n'a pas été invité ;*

- pour mettre quelque chose en relief :

Ut in perpetua pace esse possitis providebo, *Je prendrai des mesures pour que vous puissiez jouir d'une paix définitive ;*

- pour assurer la liaison du développement :

Populi scito non paruit idem collegis, *Il n'obéit pas au décret du peuple et décida que ut facerent persuasit ses collègues à faire de même.*

L'action de *facerent* est postérieure à celle de *persuasit*, mais le verbe *facerent* doit être rapproché du mot de liaison *idem*.

- pour obtenir un effet de style :

Senectus quam ut adipiscantur omnes optant, eandem accusant adepti, *L. La vieillesse que tous souhaitent d'obtenir, mais chargent de griefs, l'ayant obtenue.*

Le plus gros manquement à l'ordre chronologique est *accusant* placé avant *adepti* ; mais Cicéron a voulu rapprocher *accusant* et *optant* pour marquer l'antithèse.

§ 608. Le latin suit-il plus qu'une autre langue l'ordre logique ?

D'abord, il est souvent difficile de dire quel est l'ordre logique. Ensuite, si l'on établissait l'ordre logique, on constaterait que le latin le viole souvent, car la place de chaque catégorie de propositions est plus ou moins variable.

Ainsi, la cause et l'intention, qui précèdent logiquement le fait, sont souvent exprimées après :

Ex non venit quod non est invitatus, *Il n'est pas venu parce qu'il n'a pas été invité.*

L'ordre des propositions dépend de bien des éléments : ordre chronologique, logique, importance relative des idées, recherche de la liaison, habitudes de la langue....

Toutefois, on peut dire que les subordonnées complétives et surtout les consécutives suivent ordinairement la principale :

Rogavit possetne id fieri, *Il demanda si cela pouvait se faire.*

Les propositions commençant par *nedum*, bien loin de, suivent toujours les propositions auxquelles elles s'opposent (voir au lexique).

§ 609. L'ordre des propositions est plus souple en latin qu'en français.

• Le latin place parfois des propositions complétives devant la principale, surtout pour assurer la liaison :

Ex. : (César a parlé d'une montagne)

Qualis esset natura montis F. *Il envoya reconnaître la configuration de (liaison) qui cognoscerent misit, la montagne;*

Id (liaison) possetne fieri rogavit, L. *⟨Il demanda si la chose pouvait se faire⟩* F. *Il demanda si la chose était possible.*

• Le latin place parfois des propositions circonstanciellées devant la principale pour les mettre en relief (le français met volontiers l'idée en relief à la fin) :

Si lubet faciam, *Je le ferai si cela me plaît;*

Ubi rediero, piscis exossabitur; le contexte invite à traduire : *On n'apprêtera le poisson que quand je serai revenu.*

• Une proposition principale peut être coupée par un certain nombre de subordonnées :

Hannibal, postquam est nuntiatum milites regios in vestibulo esse, postico, quod devium maxime erat, fugere conatus, ut id quoque occursum militum obseptum sensit, venenum, quod multo ante praeparatum ad tales habebat casus, poposcit, L. *⟨Hannibal, lorsqu'il eut été annoncé que des soldats du roi étaient à l'entrée, ayant essayé de fuir par une porte de derrière qui était tout à fait écartée de la route, lorsqu'il s'aperçut que cette porte aussi avait été barrée par une arrivée de soldats, demanda le poison, lequel, préparé longtemps auparavant, il gardait en vue de pareilles éventualités⟩.*

Au contraire, le français moderne préfère que les propositions, principales ou subordonnées, arrivent à leur fin sans avoir été coupées par plusieurs incidentes ; il remplace, à l'occasion, un participe par une proposition principale (p. ex. *conatus*) :

F. *Lorsqu'on annonça à Hannibal qu'il y avait des soldats du roi à l'entrée de la maison, il tenta de s'enfuir par une porte de derrière, qui était très éloignée de la route, mais, s'étant aperçu que cette porte était, elle aussi, barrée par des soldats accourus devant, il demanda le poison qu'il s'était procuré par précaution longtemps auparavant et qu'il gardait en vue de pareilles éventualités.*

• Une proposition subordonnée est parfois coupée elle-même par une ou deux subordonnées :

Mercatores admittunt ut ea quae bello ceperint quibus vendant habeant, L. *⟨Ils laissent entrer les marchands pour avoir à qui ils puissent vendre ce qu'ils ont pris à la guerre⟩* F. *Ils laissent entrer chez eux les marchands afin d'avoir des acheteurs pour leur butin de guerre.*

Quibus vendant équivaut à un nom complément d'objet de *habeant*; *ea quae ceperint* est le complément d'objet de *vendant*; ces propositions-compléments d'objet ont été placées comme des noms devant leur verbe.

Cur de hoste loquimur quem, quia, quod semper volui, murus interest, non timeo? *Pourquoi parlons-nous encore d'un ennemi que je ne crains plus, parce que, comme je l'ai toujours désiré, il y a un rempart entre nous et lui?*

• Le latin semble parfois emmêler propositions principales et subordonnées :

Illorum vides quam niteat oratio, Plebs incredibile est quam intenta fuerit, L. *⟨Il est incroyable combien la plèbe fut ardente⟩* F. *La plèbe montra une ardeur incroyable.*

Non habebis ceteris quod largiaris (= *quod ceteris largiaris*) voir § 605.

§ 610. Conclusion.

Il faut chercher à s'expliquer l'ordre des mots et des propositions d'un texte latin. Si on est en face de l'ordre habituel du latin, il faut traduire par l'ordre habituel du français, qui n'est pas toujours le même ; si le latin a donné du relief à un mot ou à une proposition, il faut « traduire » ce relief par les procédés propres au français.